

# Auvergne → Faits Divers

7  
19 Décembre 2008

ASSISES DU PUY-DE-DÔME ■ Les experts en génétique confirment la présence de son ADN sur la victime

## Fizet nie et renie même les scientifiques

Le verdict est attendu dans la nuit de vendredi à samedi. Jean-Claude Fizet risque une peine de réclusion criminelle à perpétuité s'il est reconnu coupable du meurtre et du viol de Christiane Faye.

Michelle Hufnagel

michelle.hufnagel@centrefrance.com

Jean-Claude Fizet ne veut rien comprendre. Même pas les résultats des analyses génétiques qui confirment la présence de son ADN sur le corps de la victime. « Au début, on m'a dit que, sur la paume de la main droite, on avait trouvé un ADN féminin mais pas de masculin », s'entête-t-il.

Le président Montcriol a beau lui répéter les résultats concordants de la première et troisième expertise qui ont retrouvé son empreinte génétique sous les ongles de la victime, rien n'y fait.

Même la démonstration, éminemment scientifique, des experts en génétique expliquant par visioconférence, en direct de Nantes et de Versailles, comment ils étaient parvenus à cerner un ADN masculin puis



VERDICT CE SOIR. Après le réquisitoire de l'avocat général, Jeanne-Marie Vermeulin, la parole sera à la défense PHOTO PIERRE COUBLE.

comment ils avaient su, après l'avoir transmis au fichier automatisé des empreintes génétiques (FNAEG), que cet ADN était le sien... ne l'ébranle pas dans ses certitudes.

Jean-Claude Fizet une fois de plus refuse d'admettre quoi que ce soit. Il ne se démonte pas et déniche une énième explication.

« C'est jugé d'avance. Depuis le début, on veut

que ce soit moi, on m'a tout mis sur le dos, on a tout arrangé pour que ce soit moi ».

« Comment voulez-vous qu'on invente votre profil génétique ? », l'interroge le président Montcriol.

« Le dossier a été monté », s'obstine-t-il, buté.

« Vous pensez que les experts ont mis volontairement votre ADN sous les

ongles de la victime ? », lui demande l'avocat général, Jeanne-Marie Vermeulin.

« Je ne dis pas ça ». Mais il ne dira rien d'autre. On le voit mal changer de comportement d'ici à la fin de son procès.

Les seules explications sont pour l'instant avancées par les enquêteurs.

Pour eux, le vol serait le mobile. Après son évasion d'Aurillac, Jean-Claude Fizet serait venu au domici-

le des Faye parce qu'il connaissait bien les lieux pour les avoir cambriolés le 10 septembre 2002.

Élie Faye se souvient de ce premier cambriolage et de la peur persistante de sa femme. « "Il reviendra, il reviendra", me répétait-elle. Pour la rassurer, je lui avais dit : "Imagine que tu l'aies entendu et que tu te sois trouvé nez à nez avec lui... Qu'est-ce qui serait arrivé ?" ».

« L'agresseur est venu pour voler. Toutes les pièces ont été fouillées »

« Depuis, ils vivaient dans la psychose, ils étaient devenus plus méfiants, ils avaient installé un portail électrique avec digicode », se souvient un enquêteur.

Ce 30 septembre 2005, lorsqu'il découvre le corps de sa femme, constate que la porte de la maison est fermée « avec la clef en travers, exactement com-

me la première fois, j'ai immédiatement pensé à celui qui nous avait cambriolé trois ans plus tôt », poursuit Elie Faye.

Une conviction que partagent dès le 2 octobre les gendarmes lorsque tomberont les témoignages signalant devant le domicile des Faye, la présence d'une Saxo blanche immatriculée en 15 avec, sur la portière, le logo de la ville d'Aurillac. Celle-là même que Jean-Claude Fizet avait volée le 27 septembre pour s'évader.

Les enquêteurs semblent convaincus que « l'agresseur n'est pas entré avec l'intention de tuer. Son mobile n'était pas non plus le viol. Il est venu pour voler. Toutes les pièces ont été fouillées ».

M<sup>me</sup> Canis et Lebert auront fort à faire aujourd'hui pour assurer la défense d'un homme qui oppose constamment des dénégations aux faits les moins contestables. Et qui reste sourd à la douleur, à la détresse, à la colère d'une famille, qui ne pouvait oublier que ce 18 septembre, Christiane Faye, aurait eu 58 ans. ■